SOFTEASE 558 Allée des Parfums ZA de la Festre Sud 06530 SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE

BULLETIN DE SALAIRE

Période: Mai 2019

Siret: **82447172600011** Code Naf: **6201Z** Urssaf/Msa: **937000002064365477**

Matricule: 00002

Ancienneté : 2 mois

N° SS: 193061803334966

Emploi : Technicien de Maintenance Informatique

Statut professionnel: ETAM
Position: 2.1
Coefficient: 275

Entrée: 01/04/2019

Convention collective: Bureaux d'études techniques

Monsieur Maxime GONCALVES 66 Route de la marigarde

les allées des senteurs bât A Apt 03A

06130 GRASSE

	Eléments de paie				e Taux A déduire A payer			Charges	Charges patronales		
	Salaire de base			15	51.67	10.8838		1 650.75			
	Salaire brut							1 650.75			
	Santé Sécurité Sociale - Complémentaire - Complémentaire - Accidents du trav	Incap. Inval. Déc Santé	ès	1 65	50.75	0.3700	6.11		1 650.75 1 650.75 3 377.00 1 650.75	7.0000 0.3700 1.4500 0.9000	115.55 6.11 48.97 14.86
	Retraite Sécurité Sociale p Sécurité Sociale d Complémentaire d Famille Assurance chôma	éplafonnée Franche 1		1 65	50.75 50.75 50.75	6.9000 0.4000 4.0100	113.90 6.60 66.20		1 650.75 1 650.75 1 650.75 1 650.75 1 650.75	8.5500 1.9000 6.0100 3.4500 4.2000	141.14 31.36 99.21 56.95 69.34
	Cot. statutaires of Contribution ADE Développement de Autres contribution CSC d'Autre de la CSC d'Autre d'	SATT u paritarisme ions dues par l'e n	nployeur						1 650.75 1 650.75 1 650.75	0.0200 0.0400 0.9910	0.33 0.66 16.35
	CSG déduct. de l'impôt sur le revenu CSG déduct. de l'impôt sur le revenu CSG (CRDS par déduct de l'impôt sur le revenu			1 67	76.94	6.8000	114.03				
	CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu Exonérations de cotisations employeur			1 67	76.94	2.9000	48.63		- 366.64		- 366.64
	Total des cotisations et contributions						355.47				234.19
	Réintégration fiscale Net à payer avant impôt sur le revenu dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS Taux personnalisé Net payé				18.97						
					23.49			1 295.28			
				1 39	92.88	0.0000	0.00	1 295.28			
	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net i		Ch. patronales	Coût Global			gements
Mensue			1 650.75	3 377.00		1 392.88	234.19	1 884.9			5.40
Annuel	303.34 Congés N-1	Congés N	3 301.50	6 754.00		2 785.76	468.39	3 769.8	9 3 769.8	99	0.79
Acquis Pris	Conges IV-1	5.00						Net payé : 1 295.28 euros			
Solde		5.00						Paiement le 31/05/2019 par Chèque			

Objet : Information sur le prélèvement à la source sur votre bulletin de paie

SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE, le 03/06/2019

Madame, Monsieur,

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2019.

Afin d'appréhender cette réforme, vous bénéficiez, dans votre bulletin de paie, d'une information personnalisée sur votre prélèvement à la source.

Votre bulletin de paie indique le taux de prélèvement à la source qui vous est appliqué, ainsi que le montant du prélèvement à la source qui est reversé à l'administration fiscale.

Ce taux de prélèvement à la source est celui qui a été calculé et transmis par l'administration fiscale. Il tient compte des éventuels choix que vous avez pu formuler auprès d'elle*.

Le taux indiqué sur votre bulletin de paie est donc :

- soit votre **taux personnalisé** (celui du foyer, ou un taux individualisé si vous avez formulé ce choix auprès de l'administration fiscale).
- soit un **taux non personnalisé** (ou " taux neutre ") : c'est notamment le cas si vous avez opté auprès de l'administration fiscale pour qu'elle ne transmette pas votre taux.

Si le taux qui apparaît sur votre bulletin de paie n'est pas votre taux personnalisé et que vous n'avez pas opté pour la non-transmission de votre taux, deux cas de figure sont possibles :

- l'administration fiscale n'avait pas encore transmis votre taux personnalisé lorsque votre bulletin de paie a été produit (c'est notamment le cas s'il s'agit du premier bulletin délivré par l'entreprise).

ou

- vos **éléments d'identification** (numéro de sécurité sociale et état civil) ne sont pas concordants entre votre bulletin de paie et les fichiers de l'administration fiscale : dans ce cas, veuillez vérifier l'exactitude de vos éléments d'identification sur votre bulletin de paie et, s'ils sont corrects, rapprochez-vous de votre service des impôts des particuliers.

A qui s'adresser?

Pour toutes vos questions sur le prélèvement à la source, l'administration fiscale reste votre seul interlocuteur :

- depuis votre messagerie sécurisée accessible dans votre espace personnel sur impots.gouv.fr .
- par téléphone au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé).
- en vous rendant à votre service des impôts des particuliers, dont les coordonnées sont indiquées sur votre dernier avis d'impôt sur le revenu.
- en consultant le site dédié à l'adresse https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source/contribuable

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

^{*}Ces options sont modifiables à tout moment grâce au service en ligne « Gérer mon prélèvement à la source» accessible depuis l'espace Particulier <u>d'impots gouv fr.</u>